



L'IEDOM fête le 7 janvier 2009 le cinquantième anniversaire de sa création

Au cours de ces cinquante années d'existence, l'IEDOM a su relever plusieurs défis d'importance :

- dans le domaine fiduciaire, l'harmonisation des signes monétaires avec le déploiement en 1975 du franc Banque de France, puis la mise en place en 2002 de l'euro
- dans le domaine des systèmes de paiement, d'importants progrès ont été réalisés sur le traitement des valeurs, l'échange physique des moyens de paiement au sein des chambres de compensation locales ayant fait place à une dématérialisation des flux qui demain sera gérée au niveau européen...
- au titre des missions de service public exercées pour le compte de l'Etat, la mise à disposition des usagers et de la communauté bancaire de facilités identiques à celles disponibles en métropole : ainsi, l'objectif d'exhaustivité des fichiers nationaux gérés par la Banque de France est atteint, la transmission des informations ayant été certes facilitée par les progrès des télécommunications ; de même pour le traitement des situations de surendettement des ménages les agences de l'IEDOM rendent le même service que les succursales de la Banque de France.
- au titre des services d'intérêt général, l'IEDOM a su s'imposer comme un observateur attentif, impartial et écouté de la conjoncture et du développement des économies ultramarines comme en attestent le nombre, la qualité et l'audience de ses publications.

Le cadre institutionnel de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer a lui aussi évolué : la création de l'Eurosystème a conforté l'IEDOM dans son rôle de banquier central délégué dont le capital d'expérience et la connaissance des réalités ultramarines sont reconnus. La traduction concrète de cette reconnaissance est donnée par l'ordonnance du 19 avril 2000 qui fait de l'IEDOM un établissement public autonome intégré à l'Eurosystème et étroitement associé à la Banque de France.

Différents événements sont prévus tout au long de l'année, en agences comme au siège de l'IEDOM.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Le dispositif suivi de la crise par les Instituts d'émission

Dans le contexte de la crise financière, l'IEDOM et l'IEOM assurent un suivi de l'application des directives gouvernementales et des implications économiques dans les DCOM et les COM, à partir des informations quantitatives et qualitatives recueillies par les agences.

Le dispositif d'accompagnement des entreprises, mis en œuvre dans le cadre du plan de financement de l'économie, est désormais opérationnel dans l'ensemble des géographies. Globalement, les établissements de crédit déclarent ne pas avoir de problème de liquidité et ne pas avoir modifié leur politique de crédit. Si aucune évolution sensible des crédits n'est observable dans les COM, on note un ralentissement du rythme de croissance des encours dans les DOM au cours du troisième trimestre 2008. Concernant les répercussions sur la sphère économique, le ralentissement de la conjoncture amorcé au début de l'année 2008 se poursuit au quatrième trimestre, avec notamment une baisse significative de l'activité dans les secteurs de la construction et du commerce automobile. Il est cependant difficile d'identifier, à ce stade, un éventuel impact de la crise financière, d'autant que d'autres facteurs sont à l'origine de ce ralentissement dans les différentes géographies (baisse de la commande publique, mouvements sociaux récents affectant l'activité de nombreux secteurs..).

Plan de relance de l'outre-mer

M. Yves Jégo, secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer a annoncé le 9 décembre 2008 que le plan de relance de l'économie française s'appliquait également outre-mer qui va disposer d'une enveloppe de 113 millions d'euros dans le fonds exceptionnel d'investissement. Les mesures de portée nationale s'appliqueront sans dispositions particulières dans les DOM (grands projets structurants, augmentation du fonds de compensation de la TVA soutenant les investissements des collectivités locales, soutien aux PME, augmentation des garanties portant sur les financements assurée par l'Agence française de développement (AFD), révision de la politique des marchés publics...)

10^e anniversaire de l'euro

Le 1^{er} janvier 2009, la monnaie unique a fêté son dixième anniversaire qui a aussi été marqué par l'entrée de la Slovaquie dans la zone euro comme 16^e membre. A cette occasion, les pays de la zone euro émettront en janvier une pièce commémorative de 2 euros.

Actualités bancaires

1 - Banalisation du livret A

Depuis le 1^{er} janvier 2009, toutes les banques peuvent distribuer dans leurs réseaux le livret A. Pour limiter les risques de multidétention et de fraude, les épargnants devront signer une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils ne possèdent pas de livret A ou bleu avant d'en ouvrir un. Les banques sont tenues de vérifier l'exactitude des informations transmises par leurs clients. La Banque Postale conserve le rôle qu'elle joue en matière d'accessibilité bancaire au travers du livret A. Les textes réglementaires ont été publiés au J.O du 5 décembre 2008.

2 - Droit au compte

La charte d'accessibilité pour renforcer l'effectivité du droit au compte adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) et homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi est entrée en application le 1^{er} janvier 2009.

La gestion du surendettement

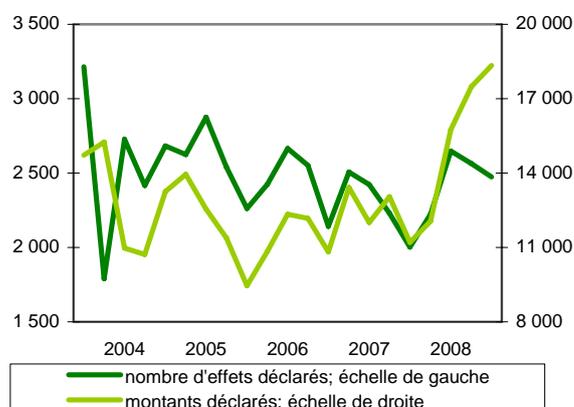
Les secrétariats des commissions de surendettement des DOM utilisent depuis le 2 janvier 2009 l'application nationale SUREN 2 pour l'instruction des dossiers de surendettement. Cet outil allie sécurité et confort des traitements avec notamment une alimentation automatique des inscriptions au FICP (Fichiers des incidents de remboursement des crédits aux particuliers). Il est également conçu pour réaliser des économies de papier en favorisant le plus souvent possible la transmission des courriers par voie électronique. A moyen terme, il intégrera un outil d'aide à la décision qui guidera les gestionnaires dans l'élaboration des solutions.

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Evolution de la vulnérabilité des entreprises et des ménages

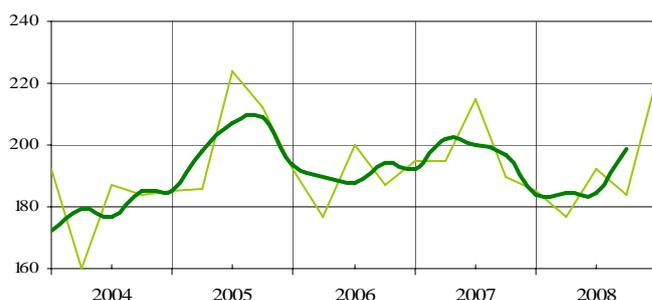
Les difficultés que rencontre l'économie réunionnaise depuis plusieurs mois se traduisent par une augmentation progressive des impayés sur effets recensés à la Centrale des Incidents de Paiement sur Effets (CIPE) de la Banque de France. Sur l'ensemble de l'année 9 911 impayés ont été recensés à la Réunion, soit une augmentation de + 8,2 % par rapport à 2007 (9 161). Cette progression s'est accélérée au cours du second semestre (+15 % au 3^{ème} trimestre par rapport au 3^{ème} trimestre de 2007 puis +24 % au 4^{ème} trimestre). Le montant total de ces incidents progresse plus rapidement (+ 28,1 % sur l'ensemble de l'année, représentant 63,6 millions d'€) ce qui traduit une augmentation du montant moyen des incidents de paiement. Celui-ci s'établissait à 4 588 € en décembre 2007 et à 5 806 € en décembre 2008, progressant ainsi de 26,5 % en un an. Au sein de ces incidents, il convient de différencier les contestations de créances des incapacités de payer qui révèlent une réelle insuffisance de provisions. Ces dernières représentaient 80,5 % du total déclaré en décembre 2008 contre 60,3 % en décembre 2007.

Nombre et montants déclarés pour les impayés sur effets



Source : Iedom ; en milliers d'euros

Dossiers déposés à la Commission de surendettement



Source : Iedom, données trimestrielles

Le nombre de dossiers déposés à la Commission de surendettement constitue un des indicateurs de vulnérabilité des ménages. Au cours de l'année 2008, 779 dossiers ont été déposés à la Réunion, chiffre quasiment stable par rapport à 2007 (- 0,8 %) alors qu'il avait augmenté de +3,4 % l'année précédente. Le nombre de dossiers jugés recevable s'est établi à 554, inférieur de 2,5 % par rapport à 2007. Parmi ces dossiers, 50 ont été traités dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel (PRP), en progression de 56,3 % par rapport à 2007.

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (INSEE)	Indice général des prix à la consommation – nov 2008	122,3	+ 0,0 %	+ 2,9 %
	Métropole et DOM – nov 2008			+ 1,6 %
RMI (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI – nov 2008	66 123	- 0,1 %	- 2,5 %
	Cumul prestations versées (millions d'€)	340,8		+ 2,7 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations – cumul oct 2008 (millions d'€)	3 716	-	+ 14,6 %
	Exportations – cumul oct 2008 (millions d'€)	213	-	+ 4,7 %
	Taux de couverture	5,7 %	-	- 0,5 pt
Chômage DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie 1) : nov 2008	60 832	+ 0,3 %	+ 13,4 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic Maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) sept 2008	325 281	- 23,2 %	- 14,5 %
	cumul 2008	3 261 579	-	+ 9,9 %
Trafic Aéroportuaire	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports - nov 2008	134 783	- 12,1 %	+ 1,9 %
	Cumul depuis le 1 ^{er} janvier 2008	1 544 532	-	+ 4,8 %
Construction (CERBTP)	Ventes de ciment – (tonnes) – déc 2008	38 966	- 10,6 %	- 2,7 %
	cumul depuis le 1 ^{er} janvier 2008	583 454	-	- 5,9 %
	Effectifs salariés du BTP à fin novembre 2008	24 243	- 2,2 %	+ 1,5 %
Campagne sucrière (CTICS -)	Cannes manipulées – cumul à fin semaine 50 (tonnes)	1 772 411	-	+ 12,5 %
	Richesse moyenne	14	-	+ 0,27 pt

Naissance du Pôle emploi dans un contexte de hausse du chômage

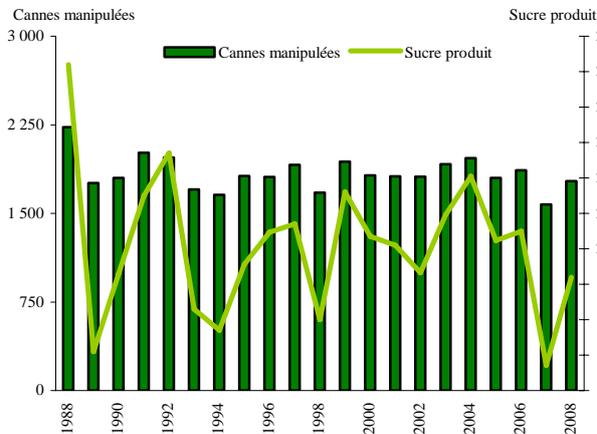
La fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC, officielle depuis le 19 décembre 2008, a été concrétisée le 5 janvier 2009. Elle concerne 17 agences ANPE et 12 antennes Assedic. Le nouvel organisme dénommé Pôle emploi présente un guichet unique pour tous les demandeurs d'emploi.

Cette réorganisation intervient dans un contexte de forte croissance du chômage à la Réunion. En effet, à fin novembre 2008, la progression atteint 13,4 % sur un an avec 60 832 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (immédiatement disponibles à la recherche d'un contrat à durée déterminée et à temps plein), soit 7 169 personnes de plus qu'un an auparavant. Cette tendance se retrouve également, mais de façon plus atténuée, dans les autres DOM ainsi qu'en métropole : + 6 % en Guyane, + 5,4 % en Martinique, + 1,3% en Guadeloupe et + 8,5 % en métropole. Parallèlement, les offres d'emploi enregistrées à la Réunion sont en recul de 8,2 % en cumul à fin novembre.

Avec l'accord interprofessionnel, signé par l'ensemble des partenaires sociaux, prévoyant l'extension à la Réunion des textes relatifs à l'indemnisation du chômage partiel, les demandeurs d'emplois devraient désormais bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de cessation partielle d'activité suite à une baisse d'activité conjoncturelle ou à caractère exceptionnel. Soumis à l'autorisation de la direction départementale du travail, le contingent d'heures indemnisées s'élève à 600 heures par an et par salarié. L'indemnité horaire est fixée à la moitié de la rémunération brute et ne peut être inférieure à 4,42 euros par heure. Toutefois, cette mesure ne s'applique pas en cas de cessation d'activité dépassant 4 semaines consécutives de chômage partiel ; les salariés relevant alors du régime de l'assurance chômage.

Campagne sucrière relativement satisfaisante

Campagnes sucrières (en milliers de tonnes)



La campagne cannière 2008 s'est achevée le 13 décembre à l'usine du Gol (l'usine de Bois Rouge ayant arrêté sa production le 3 décembre) et se révèle meilleure que l'année précédente mais en retrait par rapport aux prévisions. Les deux usines de l'île ont traité 1 772 411 tonnes de canne, ce qui correspond à une augmentation de 12,5 % par rapport à la campagne cannière 2007, marquée par le passage du cyclone Gamède et des pluies acides liées à l'éruption volcanique. Ce résultat se situe en dessous de la moyenne décennale à 1 828 107 tonnes et inférieur de 4,9 % à la campagne 2006. L'usine du Gol a broyé 923 510 tonnes (+ 18,8 % par rapport à 2007 et + 0,7 % par rapport à 2006) grâce à une augmentation des zones irriguées dans l'Ouest et celle de Bois Rouge 848 900 tonnes (en hausse de + 6,5 % par rapport à 2007 mais en repli de 10 % par rapport à 2006). Enfin la richesse saccharimétrique s'est améliorée de 0,26 point à 14 % (contre 13,74 % un an auparavant), ce qui permet d'envisager une production de sucre proche de 200 000 tonnes. Outre le développement de

l'irrigation grâce à l'ouverture de nouvelles antennes dans l'Ouest de l'île, la mise au point par le CERF (centre d'essai, de recherche et de formation) d'une nouvelle variété de canne adaptée aux zones non irriguées constituent les faits marquants de cette campagne.

Mesures fiscales concernant l'octroi de mer

Le Conseil Régional souhaite modifier les taux d'octroi de mer en augmentant les taux appliqués sur l'alcool, les véhicules de grosse cylindrée et les combustibles, en le réduisant à 6,5 % pour les véhicules hybrides et en le supprimant pour les véhicules électriques. L'alcool produit à la Réunion, qui n'était pas taxé jusqu'à présent, devrait l'être à hauteur de 6,5 % pour la bière et le vin et 23 % pour le rhum. Aujourd'hui fixé à 28 %, l'octroi de mer frappant l'importation de ces produits serait renforcé 34,5 % pour les bières et le vin et à 51 % pour le rhum, le taux concernant les autres alcools forts (vodka, whisky,...) se maintenant au maximum de 51 %. Les véhicules de cylindrée supérieure à 2 500 cc verraient la taxe augmenter de 8 points à 34 % et enfin le fuel et le charbon exonérés de taxe à ce jour seraient assujettis à hauteur respective de 6,5 % et 13 %. Ces nouvelles recettes fiscales, qui bénéficieraient à la Région et aux 24 communes, sont estimées à 12 millions d'€ sur la base d'une consommation d'un niveau équivalent à celui de 2008, ce qui représente environ 3,7 % de l'octroi de mer perçu en 2007. Ces nouvelles mesures devraient être votées mi-janvier en assemblée plénière pour une entrée en vigueur début avril.

Modifications des délais de paiement

L'application, au 1^{er} janvier 2009, de l'article L441-6 du Code du commerce relatif aux délais de paiement entre les entreprises fixe le plafond à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Cependant, si le délai de paiement n'est pas précisé par le fournisseur dans les conditions générales de vente, ni sur le bon de commande, un délai de 30 jours prévaut. En cas de dépassement, des pénalités sont applicables. Sauf disposition contraire prévue par les parties, le taux des pénalités ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal, égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points (et non plus de 7 points) de pourcentage (soit environ 11% actuellement).

Afin de tenir compte de la durée de transport des marchandises dans le cadre des importations effectuées par les DOM (laquelle peut atteindre plusieurs semaines), le délai de 45 jours fin de mois ou 60 jours est décompté à partir de la date de réception des marchandises.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement	2,50%	10/12/2008
Taux de la facilité de prêt marginal	3,00%	10/12/2008
Taux de la facilité de dépôt	2,00%	10/12/2008

Taux d'intérêt légal

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/08)

ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2007	2,95%	JO du 21/02/07	4,00%	4,00%	4,50%	2,50%	2,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

TIBEUR (décembre 2008)

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
4,2680%	3,8125%	3,1616%	2,4511%	2,9590%	3,2570%	3,3300%	3,4180%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

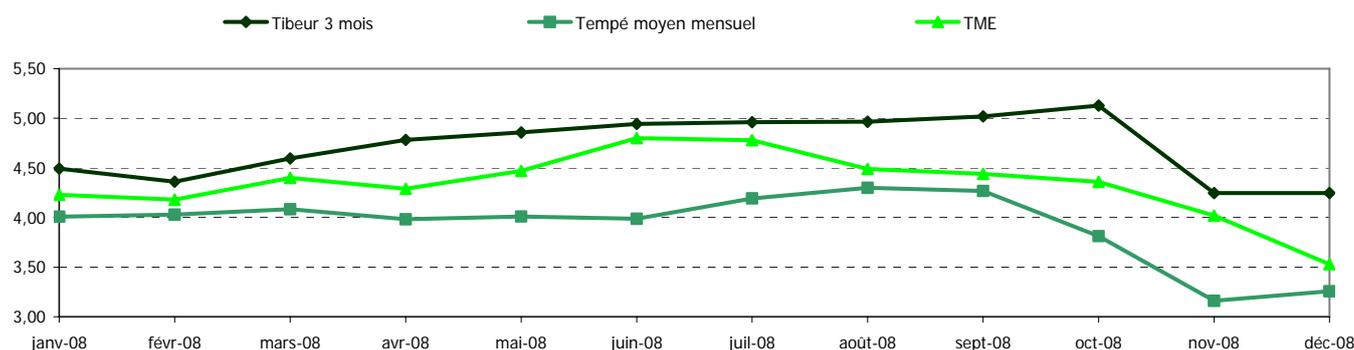
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
4,44%	4,36%	4,02%	3,53%	4,64%	4,56%	4,22%	3,73%

Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		7,80%			
Prêts à taux variable		7,80%			
Prêts relais		7,72%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,32%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts voyageurs hypothécaires		21,11%	Découverts en compte (1)		14,55%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		9,92%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

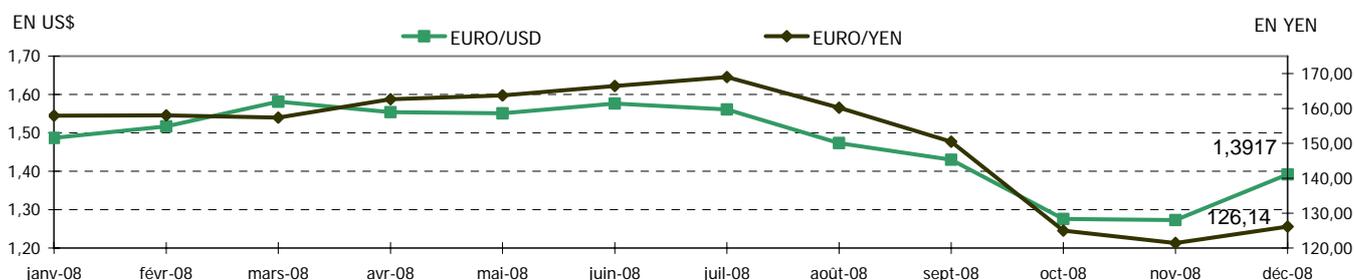
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3917	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0667	EURO/SRD (Surinam)	3,84151
EURO/JPY (Japon)	126,1400	EURO/BWP (Botswana)	10,57990	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,52246
EURO/CAD (Canada)	1,6998	EURO/SCR (Seychelles)	23,2551	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,8504
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,95250	EURO/MUR (Maurice)	44,7436	EURO/BBD (La Barbade)	2,8184
EURO/SGD (Singapour)	2,0040	EURO/BRL (Brésil)	3,2436	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,85949
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7858	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,02618	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2635,29	EURO/XCD (Dominique)	3,74847	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la publication : F. DALLIER

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4, Rue de la Compagnie 97487 Saint-Denis

Achevé d'imprimer le 12 janvier 2009 - Dépôt légal : janvier 2009 - ISSN 1240 - 3857